

**NOMINATION DE DEUX MANDATAIRES
TEMPORAIRES A LA REGIE DE RECETTES
ET D'AVANCES AU CAMPING
COMMUNAUTAIRE DE SAINT-YRIEIX**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Service Finances
N° 2017-A- 60

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la décision n° 2017-D 23 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes et d'avances au camping communautaire de Saint-Yrieix,
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- VU, l'arrêté 2017-A-10 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Denis DOLIMONT en sa qualité de vice-président,
- Vu l'avis conforme du régisseur,
- Vu l'avis conforme des mandataires temporaires,
- VU l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1er avril 2017, pour le bon fonctionnement de la régie de recettes et d'avances au camping communautaire de Saint-Yrieix,

- Madame MARIE-JOSEPH Ludivine née le 27 septembre 1994 à Abymes (Guadeloupe)
- Monsieur FOURNIER Quentin né le 7 juin 1993 à Villeneuve d'Ascq

sont nommés mandataires temporaires jusqu'au 31 décembre 2017, sous la responsabilité du régisseur avec mission d'encaisser exclusivement les recettes indiquées dans l'acte de création de la régie.

Les opérations réalisées par les mandataires seront intégrées chaque jour dans la comptabilité du régisseur.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier Municipal, et aux intéressés.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 20 mars 2017

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **31 mars 2017**
Publié ou notifié,
Le **31 mars 2017**

P/Le Président,
Le Vice-Président,
Denis DOLIMONT